

Théodore de Seynes

CITOYENS,

J'aspire à l'honneur de vous représenter. Voici ce que je suis, voici ce que je veux :

Depuis longtemps j'appartiens aux opinions démocratiques. Je suis, en 1848, ce que j'étais déjà en 1831, alors que je défendais dans les colonnes du *Precurseur* les intérêts populaires.

Autant je suis dévoué à la devise républicaine : **Liberté, Egalité, Fraternité**, autant je suis ennemi de la force brutale, de l'arbitraire, de l'oppression, quelle que soit la forme qu'elle emprunte.

Enfin, je suis un homme de l'ère nouvelle, pur de tout contact avec les régimes déchus, dont je n'ai jamais rien voulu, rien accepté, rien espéré.

Ce que je veux :



La République, comme forme politique définitive : c'est-à-dire, plus de catégories, plus de privilèges, plus de classes subordonnées.

Ce que je veux, c'est une constitution qui ne soit pas seulement une œuvre de réformes politiques, mais qui touche aux questions sociales, sinon pour les résoudre définitivement, du moins pour en préparer la solution, et préserver ainsi l'avenir de nouvelles et violentes commotions.

Ce que je veux, c'est qu'on modifie l'état du capital individuel par l'impôt et les taxes de mutation, tout en respectant le principe et le droit de propriété, qui est la base de la société actuelle.

Ce que je veux, c'est l'abolition du paupérisme et de la misère ;
Le remaniement général du système financier ;
Les charges de l'Etat grevant le superflu et non le nécessaire ;
La refonte du budget des recettes et dépenses, afin que l'impôt vivifie le pays au lieu de l'appauvrir.

Ce que je veux, c'est que les intérêts et les droits des travailleurs, des travailleurs industriels comme des travailleurs agricoles, sortent enfin de l'oubli dans lequel on les avait laissés ; que ces intérêts soient garantis par la loi, protégés par la solidarité organisée, fécondés par des institutions intelligentes.

Ce que je veux, c'est un système d'enseignement établi d'après ce principe, que l'Etat est tenu de distribuer l'enseignement à tous les citoyens ;

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire l'inviolabilité de la conscience comme de la pensée, le culte rétribué par ceux qui le professent ;

Une organisation militaire économique, et qui concilie les exigences de la discipline militaire avec les droits et les devoirs du citoyen :

Enfin, ce que je veux, c'est une transaction, qui sera vraiment fraternelle si elle est inspirée par l'esprit de justice, entre les intérêts et les droits de l'ancienne société, et les énergiques et légitimes réclamations de la société nouvelle.

Voilà dans quel esprit je participerai aux travaux d'organisation qui vont être la grande tâche de l'Assemblée nationale, si votre choix se porte sur moi.

Dégagé de toute préoccupation personnelle, je ne veux ni places, ni faveurs. Ma seule ambition est de consacrer aux intérêts du pays toute les forces de mon cœur, toute l'activité de mon intelligence.

Lyon, le 6 Avril 1848.

Théodore DE SEYNES.